

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 321**2 juillet 1996****SOMMAIRE**

Agkor S.A., Luxembourg	page 15385	Euromercantile International S.A., Luxembourg . .	15397
Aher Holdings S.A., Luxembourg	15385	Europlast S.A., Frisange	15403
Alca, S.à r.l., Luxembourg	15370	Fantasy Bazaar, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15404
Alcor Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	15373	Fidint S.A., Luxembourg	15405
Alexo S.A., Luxembourg	15388	Fiem S.A., Luxembourg	15404
Alisso S.A., Luxembourg	15387, 15388	Financière Sainte-Marie S.A., Luxembourg	15405
American Cigarette Company (Overseas) Limited S.A., Luxembourg	15384	Firma Knuewelek, S.à r.l., Luxembourg	15405
Aragon S.A., Luxembourg	15389	Folson & Kern S.A.	15371
ARGOR, Société Financière d'Entreprises et de Pro- jets Industriels S.A., Luxembourg	15389	Fondation de l'Association des Aveugles du Luxem- bourg, Etablissement d'utilité publique	15379
Artisal, S.à r.l., Dudelange	15374	(Camille) Frères Dilux, S.à r.l., Luxembourg	15405
Automotive Engineering Holding S.A., Luxembg	15389	Garage Schroeder, S.à r.l., Luxembourg-Howald	15399
Bankers Trust Luxembourg S.A., Luxembg	15390, 15391	GIS, General Information Systems, S.à r.l., Howald	15401, 15402
Befco Holding S.A., Luxembourg	15391	Grosso, S.à r.l., Fentange	15406
Bemtgen 93, S.à r.l., Luxembourg	15391	GS Bond Funds, Luxembourg	15399
Bichel J. & F., S.à r.l., Senningerberg	15389, 15390	GS Equity Funds, Luxembourg	15405
Biobau S.A., Esch-sur-Alzette	15391	GS Income Funds, Luxembourg	15403
Bitex Internationale S.A., Luxembourg	15392	Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	15406
Bond Security, Sicav, Luxembourg	15393	IFL International S.A., Luxembourg	15406
Boutique du Carrelage, S.à r.l., Bascharage	15393	IMI International S.A.H., Luxembourg	15407
Brasserie-Restaurant-Pizzeria Romain S.A., Greven- macher	15393	Intercroissance, Sicav, Luxembourg	15408
Bricoman Luxembourg S.A., Strassen	15392	Luxlite, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15407, 15408
Capivent S.A., Luxembourg	15376	Résidence du Château, S.à r.l., Hesperange	15362
Caralto S.A. Holding, Luxembourg	15393	Résidence Raoul Follereau, S.à r.l., Luxembourg . .	15362
Cariam Club, S.à r.l., Bertrange	15394, 15395	Robaco S.A., Soparfi, Luxembourg	15362
Caric S.A., Luxembourg	15392	Royale UAP Vie S.A., Luxembourg	15362
C.A.R. Management, S.à r.l.	15391	Sarraff Holding S.A., Luxembourg	15368
Cestas S.A., Luxembourg	15394	Sayrignac S.à r.l., Luxembourg	15371
Colbico Holding S.A., Luxembourg	15394	Sejebro Holding S.A., Luxembourg	15365
Compagnie de Réassurance VTM-Lux S.A., Luxbg	15395	Siseg, S.à r.l., Mamer	15371
Costa Exploitation S.A., Luxembourg	15380, 15382	Société de Développement des P.M.E. S.A., Luxbg	15372
Costa S.A., Luxembourg	15382, 15384	Société d'Investissement Suisse-Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	15372
Coupe Tif, S.à r.l., Luxembourg	15395	SODIPAR, Société d'Investissements et de Partici- pations S.A., Luxembourg	15369
Crédit Commercial de France (Luxembourg) S.A., Luxembourg	15398, 15399	Sofitro S.A., Leudelange	15372, 15373
Da Piera, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15396	Stratos S.A., Luxembourg	15374
Delalux Finance S.A., Luxembourg	15396	Sunap S.A., Luxembourg	15375
Development Holding Company S.A., Luxembourg	15397	Sweet Sweet Way Luxembourg S.A., Luxbg	15369, 15370
E.C.O.G., S.à r.l., Dippach	15395	Tema, S.à r.l., Fentange	15371
ECO.RE.H., Ecological Research Holding S.A., Senningerberg	15397	Torosy S.A., Luxembourg	15374
Egerie S.A., Luxembourg	15397	Transworld Securities S.A., Luxembourg	15375
EKZ Holding S.A., Luxembourg	15400	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxem- bourg	15368, 15369
Electa International S.A., Luxembourg	15406	Valamoun S.A., Luxembourg	15376
Electro Zock Sadler, S.à r.l., Luxembourg	15402	Western Europe Investments Company S.A., Howald	15375
E.M.P.E., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	15404	Whisper Invest S.A., Luxembourg	15373
E.M.P.E. S.C.I., Esch-sur-Alzette	15404	Wies Frères, S.à r.l., Kehlen	15371
EPS Europe Produits Siderurgiques S.A., Echter- nach	15402	World Food S.A., Luxembourg	15378
Eufin S.A., Luxembourg	15404	Zaire Holding Trust S.A., Luxembourg	15378
Euram Commercial S.A., Luxembourg	15400, 15401	Zardo Holding S.A., Luxembourg	15379
European Wood International Holding S.A., Luxbg	15385	Znamiafin S.A., Luxembourg	15382

RESIDENCE DU CHATEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange.
R. C. Luxembourg B 24.201.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 4 avril 1996, vol. 121, fol. 82, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESIDENCE DU CHATEAU, S.à r.l.
FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(13749/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

RESIDENCE RAOUL FOLLEREAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.178.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 4 avril 1996, vol. 121, fol. 82, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESIDENCE RAOUL FOLLEREAU, S.à r.l.
FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(13750/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

ROYALE UAP VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 34.004.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 7 mars 1996

Le Conseil a décidé le transfert du siège social et des bureaux de la société à l'adresse suivante:

7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg,

avec effet au 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

G. Blampain
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13752/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

ROBACO S.A., Société Anonyme de participations financières.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal; inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.277; ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roger Vanoirbeek, administrateur de sociétés, demeurant à Hasselt (Belgique);

2.- DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal; inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.275; ici également représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roger Vanoirbeek, prénommé.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est présentement constituée.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROBACO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant la cinquième année suivant la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1997.

Souscription

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- ESPRIT HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
2.- DONK HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625

Total: mille deux cent cinquante actions 1.250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2002:
 1. ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;
 2. DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;
 3. HAAST HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2002:
 1. SUMATRA HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, comme administrateur-délégué de la société.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite, les administrateurs préqualifiés ont décidé de nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Vanoirbeek, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 90S, fol. 16, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

M. Elter.

(13622/210/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SEJEBRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal; inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.277; ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roger Vanoirbeek, administrateur de sociétés, demeurant à Hasselt (Belgique).
 - 2.- DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal; inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.275; ici également représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roger Vanoirbeek, prénommé.
- Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est présentement constituée.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEJEBRO HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) francs chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant la cinquième année suivant la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs de la gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seu

administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1997.

Souscription

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- ESPRIT HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
2.- DONK HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625

Total: mille deux cent cinquante actions	1.250
--	-------

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2002:

- a.- ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;
- b.- DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;
- c.- HAAST HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2002:
SUMATRA HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
- 4.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, comme administrateur-délégué de la société.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite, les administrateurs préqualifiés ont décidé de nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société, sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Vanoirbeek, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 90S, fol. 8, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

M. Elter.

(13623/210/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SARRAF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 41.238.

Constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à L-Bettembourg, en date du 6 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 581 du 9 décembre 1992.

Modifiée en date du 4 octobre 1993 par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 589 du 9 décembre 1993.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 14 mars 1996 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à FARDAFID S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Diekirch, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 avril 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13755/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde unter der Bezeichnung WN FOND INTERNATIONAL HOLDING gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 1. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 13. Mai 1994, Nummer 187.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. Januar 1996, noch nicht veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hans-Detlef Nimt, Rechtsanwalt, Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Ute Rückriem, Privatbeamtin, Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Frau Anne Dier, Privatbeamtin, Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Abänderung des Geschäftsjahres.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Geschäftsjahr abzuändern und Artikel sechs der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30. Juni des folgenden Jahres.»

Das laufende Geschäftsjahr endet am 30. Juni 1996.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-D. Nimtz, U. Rückriem, A. Dier, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} avril 1996, vol. 398, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Für Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 18. April 1996.

E. Schroeder.

(13781/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

TRIDELTA HEAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13782/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SODIPAR, SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.361.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(13764/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 43.332.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(13773/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 43.332.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(13774/683/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.332.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A., tenue au siège social en date du 8 février 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13775/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.332.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A., tenue au siège social en date du 12 février 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

5) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1995.

6) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWEET SWEET WAY LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13776/683/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

ALCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.534.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(13819/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

FOLSON & KERN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.688.

EXTRAIT

En sa qualité d'agent domiciliaire, la société FIDUCENTER JEAN HOFFMANN & CIE, S.E.C.S., société en commandite simple, avec siège social à Senningerberg, 5, rue Höhenhof, dénonce le siège de la société FOLSON & KERN S.A., avec effet immédiat.

En outre, MM. Diego Lissi, Jean Hoffmann et Mlle Nicole Thommes, démissionnent comme administrateurs, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER JEAN HOFFMANN & CIE, S.E.C.S.
J. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21217/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

SAYRIGNAC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 8.101.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour SAYRIGNAC, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13756/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SISEG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8249 Mamer, 42, rue Mameranus.

R. C. Luxembourg B 22.040.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour SISEG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13761/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

TEMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 59, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 27.898.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour TEMA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13777/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

WIES FRERES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 3, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 14.202.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour WIES FRERES, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13787/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES P.M.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.902.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES P.M.E. S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(13762/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT SUISSE-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.407.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT SUISSE-LUXEMBOURGEOISE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(13763/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SOFITRO, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFITRO, avec siège social à Leudelange, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 405 du 30 octobre 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norry Rippinger, directeur de COMET, S.à.r.l., demeurant à L-3348 Leudelange, 14, rue des Champs.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Eva Van Leer, étudiante, demeurant à Mill (NL).

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Maryse Cattaneo, employée privée, demeurant à Saulnes (F).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Constatation des cessions d'actions sous seing privé.

2.- Acceptation de la démission d'administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs.

3.- Transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à différentes cessions d'actions intervenues, l'actionnariat est réparti comme suit:

1.- Monsieur Norry Rippinger, prénommé, cinq cents actions	500
2.- Monsieur Emile Rippinger, industriel, demeurant à L-3348 Leudelange, 16, rue des Champs, trois cent soixante-quinze actions	375
3.- Madame Marcelle Rippinger-Schmitz, sans état particulier, demeurant à L-3348 Leudelange, 16, rue des Champs, trois cent soixante-quinze actions	375
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Georges Thilges, gérant administratif, demeurant à L-1232 Howald, 32, rue Ernest Beres, et de Me Marc Nosbusch, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateurs et leur donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

1. - Monsieur Norry Rippinger, prénommé;
2. - Monsieur Emile Rippinger, prénommé;
3. - Madame Marcelle Rippinger-Schmitz, prénommée.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Norry Rippinger, prénommé, et Madame Marcelle Rippinger-Schmitz, prénommée, comme administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3348 Leudelange, 16, rue des Champs à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Rippinger, E. Van Leer, M. Cattaneo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 1996, vol. 399, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13765/228/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

SOFITRO, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration du 10 avril 1996

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Monsieur Norry Rippinger, directeur de COMET, S.à r.l., demeurant à L-3348 Leudelange, 14, rue des Champs, et Madame Marcelle Schmitz, sans état particulier, épouse de Monsieur Emile Rippinger, demeurant à L-3348 Leudelange, 165, rue des Champs, comme administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 1996, vol. 399, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(13766/228/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

WHISPER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.052.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour WHISPER INVEST S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(13786/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

ALCOR BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.204.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

ALCOR BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(13820/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

STRATOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.713.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 1996, M. Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux, a été appelé aux fonctions d'administrateur, augmentant ainsi le nombre des administrateurs de trois à quatre.

Son mandat s'achèvera en même temps que celui de ses collègues, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour STRATOS S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13770/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

TOROSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.996.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(13778/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

TOROSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.996.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société TOROSY S.A. tenue au siège social en date du 5 mars 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOROSY S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13779/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

ARTISAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 67.090/C.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(13827/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

SUNAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 37.368.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 16 avril 1996, que:
– Maître Jacques Schroeder et Maître Patrick Weinacht, tous les deux avocats-avoués, demeurant à Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit, administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

– Monsieur Charles Ensich, expert-comptable, demeurant à Ettelbruck, a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de Maître Jacques Schroeder, commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13772/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

TRANSWORLD SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 19.509.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Carlo Damgé, démissionnaire).

M. Albert Wildgen, avocat, Luxembourg, président du Conseil d'Administration (en remplacement de M. Pierre Wagner, démissionnaire).

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour TRANSWORLD SECURITIES S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13780/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

WESTERN EUROPE INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.

Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Turrettes-sur-Loup, le 7 mars 1996 à 15.00 heures

Première résolution

Il a été résolu d'accepter les lettres de décharge ainsi que la démission de Monsieur Tony Van Vuuren et de Madame Nadine Vanoost en tant qu'administrateurs de la Société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Il a été résolu d'accepter la nomination de Monsieur Gino Zambiasi et de Madame Maria Vittoria Mauri en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la fin du mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
E. Cartagenova
Président

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13785/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

VALAMOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.880.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour VALAMOUN S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(13783/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

VALAMOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.880.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 3 mai 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 3 avril 1996.

Pour VALAMOUN S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13784/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

CAPIVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Yves Van Renterghem, demeurant à Luxembourg-Belair, 2/29, avenue du X Septembre,
- 2) La société anonyme FURKA S.A., établie à Luxembourg, 2/29, avenue du X Septembre.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPIVENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société pourra en outre accepter les mandats d'administrateur, d'associé, de gérant, de liquidateur tant dans les sociétés luxembourgeoises qu'étrangères.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante cents (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ou statuée directement par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

a) Monsieur Yves Van Renterghem, préqualifié	50 actions
b) FURKA S.A., préqualifiée	1.200 actions
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Yves Van Renterghem, prédit,

b) Madame Manuela Cargnelutti, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie, 61, rue François Gangler,

c) Madame Catharina Pels, demeurant à Veyrier, Suisse, 23, Chemin du Hameau.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Cathérine Doms, demeurant à Malines, Belgique, 395, Chaussée de Lierse.

4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 1998.

Monsieur Yves Van Renterghem, préqualifié, est nommé Administrateur-Délégué de la société, avec les pouvoirs prévus à l'article 6 des statuts.

6) L'adresse du siège social est fixée à Luxembourg, 2 avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Van Renterghem, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 1996, vol. 821, fol. 49, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 avril 1996.

C. Doerner

(13794/209/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

WORLD FOOD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 29.226.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 mars 1996 que M. André Wilwert, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile KPMG Experts Comptables a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 mars 1996 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 1^{er} février 1996 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

Pour WORLD FOOD S.A.

(en liquidation)

A. Wilwert

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13788/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

ZAIRE HOLDING TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 1.297.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour ZAIRE HOLDING TRUST S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(13789/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

ZARDOZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 36.508.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'assemblée générale du 19 mars 1996 et enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZARDOZ HOLDING S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signature Signature

(13790/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

ZARDOZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 36.508.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 1996

Nominations

Sont reconduits comme Administrateurs pour une période d'une année se terminant lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1997:

- Monsieur Henri Germeaux, diplômé HEC Paris, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Raymond Kirsch, docteur en droit, demeurant à Steinsel
- Monsieur Jean-Claude Finck, maître en sciences économiques appliquées, demeurant à Foetz.

Est reconduit comme Commissaire de surveillance pour une durée d'un an, jusqu'à la fin de l'assemblée générale statutaire à tenir en 1997:

- Monsieur Jean Fell, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(13791/012/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

FONDATION DE L'ASSOCIATION DES AVEUGLES DU LUXEMBOURG,
Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Berschbach/Mersch.

Etablissement d'utilité publique constitué par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Echternach, en date du 18 janvier 1986 (Mémorial C, Recueil Spécial numéro 84/1986, page 3644).

BILAN AU 31.12.1995

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Voiture automobile	300.000	Amortissement s/voiture	300.000
Installation et Mobilier	617.795	Amort. s.inst. + mobilier	218.045
Disponible	31.361.622	Donation en attente	10.179.629
Avoirs bancaires (cpte d'attente)	10.179.629	Fournisseurs divers	107.200
		Canne Blanche (s/avoir)	351.977
		Compte d'Ordre	78.496
		Patrimoine	26.135.158
		Excédent Recettes sur Dépenses	5.088.541
	<u>42.459.046</u>		<u>42.459.046</u>

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 1995

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Frais généraux	90.181	Dons et Donations	1.012.599
Amortissements 1995	92.670	Sponsoring Loterie	351.977
		Intérêts et Agios	1.906.816
		Donation Mme Frailé Oda	2.000.000
Excédent Recettes sur Dépenses	5.088.541		
	<u>5.271.392</u>		<u>5.271.392</u>

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 1996

<i>Sortie de Fonds</i>		<i>Rentrée de Fonds</i>	
Frais généraux	150.000	Dons et Donations	800.000
Amortissements 1996	100.000	Sponsoring Loterie	300.000
		Intérêts et Agios	1.000.000
Excédent Recettes sur Dépenses	1.850.000		
	<u>2.100.000</u>		<u>2.100.000</u>

Berschbach, le 25 mars 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

R. Hoffmann

F. Weiss

Président

Trésorier

Enregistré à Mersch, le 16 avril 1996, vol. 121, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(13793/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

COSTA EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marcel Welter, commerçant, demeurant à L-1424 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 16, rue Duchscher;

2.- Monsieur Paul Welter, commerçant, demeurant à 1274-GD Huizen (Pays-Bas), 10, Spaanderbank.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée COSTA EXPLOITATION SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le conseil d'administration peut établir des sièges administratifs, agences, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un Café - Restaurant - Karaoke ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Marcel Welter, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Monsieur Paul Welter, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Marcel Welter, préqualifié;

2.- Monsieur Paul Welter, préqualifié;

3.- Monsieur Jean-Marie Reichling, employé privé, demeurant à Gilsdorf (Grand-Duché de Luxembourg), 10, am Grond.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Gina Belair, épouse de Monsieur Marcel Welter, commerçante, demeurant à L-1424 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 16, rue Duchscher.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2001.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Welter, P. Welter, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 17 avril 1996, vol. 458, fol. 41, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 avril 1996.

F. Molitor.

(13797/223/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

COSTA EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration tenue le 15 avril 1996 de la société COSTA EXPLOITATION S.A., établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener, constituée par acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, en date du 15 avril 1996, non encore publié, enregistré à Remich, le 17 avril 1996, volume 173, folio 87, case 2, que la gestion journalière a été déléguée à Monsieur Marcel Welter, commerçant, demeurant à L-1424 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 16, rue Duchscher, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 avril 1996.

F. Molitor.

(13798/223/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ZNAMIAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.513.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Marcello Ferretti et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour ZNAMIAFIN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13792/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1996.

COSTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marcel Welter, commerçant, demeurant à L-1424 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 16, rue Duchscher;

2.- Monsieur Paul Welter, commerçant, demeurant à 1274-GD Huizen (Pays-Bas), 10, Spaanderbank.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée COSTA SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le conseil d'administration pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la prise en location ainsi que la mise en valeur de toutes sortes d'immeubles ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Marcel Welter, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. Monsieur Paul Welter, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Marcel Welter, préqualifié;
- 2.- Monsieur Paul Welter, préqualifié;
- 3.- Monsieur Jean-Marie Reichling, employé privé, demeurant à Gilsdorf (Grand-Duché de Luxembourg), 10, am Grond.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Gina Belair, épouse de Monsieur Marcel Welter, commerçante, demeurant à L-1424 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 16, rue Duchscher.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2001.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Welter, P. Welter, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 17 avril 1996, vol. 458, fol. 41, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 avril 1996.

F. Molitor.

(13795/223/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

COSTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration tenue le 15 avril 1996 de la société COSTA S.A., établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener, constituée par acte du notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains, en date du 15 avril 1996, non encore publié, enregistré à Remich, le 17 avril 1996, volume 173, folio 87, case 3, que la gestion journalière a été déléguée à Monsieur Marcel Welter, commerçant, demeurant à L-1424 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 16, rue Duchscher, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 avril 1996.

F. Molitor.

(13796/223/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

AMERICAN CIGARETTE COMPANY (OVERSEAS) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 6.461.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 1994

Il en résulte que:

- Monsieur Kurt Agner, administrateur de sociétés, demeurant à Zoug (Suisse), est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Dr. Max Ehrbar, administrateur démissionnaire.

Pour réquisition-inscription

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13824/518/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

AGKOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.824.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour AGKOR S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(13817/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

AHER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.666.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour AHER HOLDINGS S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(13818/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

EUROPEAN WOOD INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Simon Couldridge, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands), ici représenté par Mademoiselle Nadia Hemmerling, employée privée, demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 mars 1996;
2. - Madame Caragh Couldridge, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Channel Islands), ici représentée par Mademoiselle Cristina Dos Santos, employée privée, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 mars 1996.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. – Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II. – Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. – Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. – Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. – Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 11.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. – Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. – Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. – Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Simon Couldridge, crédit	1.249 actions
Monsieur Caragh Couldridge, crédit	1 action
Total: mille deux cent cinquante	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2. - Sont nommés administrateurs:

Monsieur Pierre Gautier, chef d'entreprise, demeurant à La Rochelle (France);

Madame Marie-Christine Pitre, commerçante, demeurant à La Rochelle (France);

Madame Edith Cateau, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A., avec siège social à Tortola (BVI).

4. - Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Hemmerling, C. Dos Santos, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 1996, vol. 821, fol. 48, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 avril 1996.

C. Doerner.

(13799/209/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ALISSOSSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALISSOSSO S.A., avec siège social à Luxembourg;

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 83 du 7 mars 1994;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler en date du 21 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1995, page 1681, numéro 36 du 23 janvier 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à B-6740 Etalle.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Cristine Astgen, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les actions émises, toutes sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement délibérer.

Les convocations préalables ont été faites par publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les 4 mars 1996 et 12 mars 1996.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.

2. Démission et nomination de deux administrateurs et du commissaire.

3. Modification du régime de signature.

4. Délégation de la gestion journalière.
5. Modification subséquente des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur Bernard Devos et de Madame Francine Callebaut, les administrateurs suivants:

- Madame Madeleine Casteleyn, demeurant à B-8800 Roeselare, Hoogstraat 109,
- Monsieur Cédric Bouckaert, demeurant à B-8800 Roeselare, Hoogstraat 109.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée générale statutaire de 1999.

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Jean-Pierre Bouckaert, demeurant à B-8800 Roeselare, Hoogstraat 109,
2. Madame Madeleine Casteleyn, demeurant à B-8800 Roeselare, Hoogstraat 109,
3. Monsieur Cédric Bouckaert, demeurant à B-8800 Roeselare, Hoogstraat 109.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts:

«La société se trouve valablement engagée, soit par la signature individuelle de son administrateur-délégué, soit par la signature conjointe d'un des administrateurs et de l'administrateur-délégué.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué, Monsieur Jean-Pierre Bouckaert, demeurant à Hoogstraat 109, B-8800 Roeselare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cambron, C. Astgen, S. Ortwerth, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1996, vol. 821, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 avril 1996.

C. Doerner.

(13822/209/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ALISSOSSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

C. Doerner.

(13823/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ALEXO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.724.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Luxembourg le 17 avril 1996, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- MM. Stefano Reina, administrateur de sociétés, demeurant à I-Besnate, Luca Alessandro Albera, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano et Mario Gabriele Albera, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano, sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
- La société DEBELUX AUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, est élue comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire.
- Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme
S. Reina
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13821/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ARAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.812.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour ARAGON S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(13825/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ARGOR, SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES ET DE PROJETS INDUSTRIELS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.733.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour ARGOR, SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES
ET DE PROJETS INDUSTRIELS, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(13826/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

AUTOMOTIVE ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.364.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour AUTOMOTIVE ENGINEERING
HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(13828/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BICHEL J. & F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Bredewues, act. METAL SERVICES, S.à r.l.,
11, rue Fronert, L-6160 Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 11.664.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

METAL SERVICES, S.à r.l.
Signature

(13834/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BICHEL J. & F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Bredewues, act. METAL SERVICES, S.à r.l.,
11, rue Fronert, L-6160 Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 11.664.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

METAL SERVICES, S.à r.l.
Signature

(13835/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BICHEL J. & F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Bredewues, act. METAL SERVICES, S.à r.l.,
11, rue Fronert, L-6160 Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 11.664.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 1996.

METAL SERVICES, S.à r.l.
Signature

(13836/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BICHEL J. & F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Bredewues, act. METAL SERVICES, S.à r.l.,
11, rue Fronert, L-6160 Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 11.664.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 1996.

METAL SERVICES, S.à r.l.
Signature

(13837/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BICHEL J. & F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Bredewues, act. METAL SERVICES, S.à r.l.,
11, rue Fronert, L-6160 Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 11.664.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 1996.

METAL SERVICES, S.à r.l.
Signature

(13838/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BANKERS TRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 17.624.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

Signature.

(13829/275/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BANKERS TRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 17.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 2 avril 1996 à Luxembourg

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Barry K. Wilkinson, Monsieur José Sarrado, Madame Julia Y. Prentice et Monsieur Padraig Kenny ont été réélus en tant qu'administrateurs de la société.

Luxembourg, le 11 avril 1996.

Pour extrait conforme
A. Schmitt
Mandataire
Pour copie conforme
A. Schmitt
Avocat-Avoué

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13830/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BANKERS TRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 17.624.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 avril 1996 à Luxembourg

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Barry K. Wilkinson a été renommé en tant qu'administrateur-délégué;
 - ERNST & YOUNG, Luxembourg ont été nommés réviseurs indépendants de la société pour l'année sociale 1996.
- Luxembourg, le 11 avril 1996.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Pour copie conforme

A. Schmitt

Avocat-Avoué

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13831/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BEFCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.512.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 1996

Il en résulte que:

- Monsieur Sebastiano Spada, demeurant à Rome, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Giorgio Scelsi, administrateur démissionnaire.

Pour réquisition-inscription

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13832/518/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BEMTGEN 93, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.799.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(13833/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BIOBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 48.537.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1996, vol. 302, fol. 44, cases 2/1, 2/2, 2/3, 2/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(13839/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

C.A.R. MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

La soussignée, Madame Nicoline Clabbers-De Deken, indépendante, demeurant à Bertrange, dénonce par les présentes avec effet immédiat le siège social de la société C.A.R. MANAGEMENT, S.à r.l., établi jusqu'à ce jour à L-7558 Rolling, Milleknepchen 5.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 décembre 1995.

F. Molitor.

(13848/223/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BITEX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 24.412.

Les bilans au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

C. Blondeau J.-P. Kesy
Administrateur Administrateur

(13840/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BITEX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 24.412.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 1996

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

1. + 2. Après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire, ainsi que des bilans et des comptes de résultats au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix, approuve les bilans et les comptes de résultats, tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par une perte de 35.618,- USD en 1993 et de 63.968,- USD en 1994. Compte tenu d'un report à nouveau en bénéfice de 30.542,- USD en 1992, le solde en perte totale pour 1994 s'élève à 69.044,- USD, que l'assemblée décide de reporter à nouveau.

3. L'assemblée générale donne décharge des mandats d'administrateur à Messieurs Christophe Blondeau, Jean-Pierre Kesy, Rodney Haigh, des mandats de commissaire à la COMPAGNIE DE REVISION pour l'exercice 1993 et à la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., pour l'exercice 1994.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Extrait certifié conforme
C. Blondeau
Administrateur de
BITEX INTERNATIONAL S.A.H.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13841/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BRICOMAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, 1, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 26.112.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1998.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

Signature.

(13845/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CARIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.228.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 1994

Il en résulte que:

– Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler (Luxembourg), est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Xavier Oberson, administrateur démissionnaire.

Pour réquisition-inscription
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13851/518/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BOND SECURITY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.553.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

ALCOR BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(13842/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BOUTIQUE DU CARRELAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage.
R. C. Luxembourg B 19.424.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 58, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG S.C.

Signature

(13843/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

BRASSERIE-RESTAURANT-PIZZERIA ROMAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 29.437.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(13844/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CARALTO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.938.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(13849/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CARALTO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.938.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 1996 que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, le mandat des administrateurs:

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,
- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

a été reconduit pour une période de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

A été nommée commissaire aux comptes, la société UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., réviseur d'entreprises, établie à Luxembourg, pour une période de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Pour extrait conforme
aux fins de publication

Par mandat

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13850/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CESTAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 36.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 1996, vol. 478, fol. 61, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

CESTAS S.A.
Signature

(13854/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

COLBICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1996, vol. 302, fol. 72, case 11/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour COLBICO HOLDING S.A.
CABINET FIDUCIAIRE
PLETSCHETTE & MEISCH
Signature

(13856/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CARIAM CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Alfred Ghislain Foulon, commerçant, demeurant à Bruxelles (Belgique), propriétaire de cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée CARIAM CLUB, S.à r.l., avec siège social à L-7558 Rollingen, 5, Milleknepchen, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 juillet 1995,

ici représenté par Madame Nicoline Clabbers-De Deken, indépendante, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bertrange, le 12 février 1996;

2.- Monsieur Mohammed Sadek Maoudj, commerçant, demeurant à Adeje à Callao Salvaje (Espagne), propriétaire de cent trente-cinq (135) parts sociales de la susdite société CARIAM CLUB, S.à r.l.,

ici représenté par Madame Nicoline Clabbers-De Deken, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bertrange, le 12 février 1996;

3.- Madame Gerlinde Angelika Pecher, entrepreneur, épouse de Monsieur Mohammed Sadek Maoudj, demeurant à Adeje à Callao Salvaje (Espagne), propriétaire de cent vingt (120) parts sociales de la susdite société CARIAM CLUB, S.à r.l.,

ici représentée par Madame Nicoline Clabbers-De Deken, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bertrange, le 12 février 1996;

4.- Madame Sylvia Gerlinde Rosa Vogel, épouse de Monsieur Netsov, demeurant à Adeje à Callao Salvaje (Espagne), propriétaire de quarante-cinq (45) parts sociales de la susdite société CARIAM CLUB, S.à r.l.,

ici représentée par Madame Nicoline Clabbers-De Deken, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bertrange, le 12 février 1996;

5.- Monsieur Nordine Ammour, employé privé, demeurant à Aulnay-sous-Bois (France), propriétaire de cent (100) parts sociales de la susdite société CARIAM CLUB, S.à r.l.,

ici représenté par Madame Nicoline Clabbers-De Deken, indépendante, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Aulnay-sous-Bois, le 11 janvier 1996.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les comparants, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représenté comme dit ci-dessus, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Les associés susdits décident de transférer le siège social de ladite société de L-7558 Rollingen, 5, Milleknepchen à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Deuxième résolution

Les associés susdits décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

Les associés susdits fixent l'adresse du siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Clabbers-De Deken, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 4 avril 1996, vol. 458, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 avril 1996.

F. Molitor.

(13852/223/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CARIAM CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

(13853/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

COMPAGNIE DE REASSURANCE VTM-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.606.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 1996, vol. 478, fol. 5, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour la société

J. VAN BREDA & C° REINSURANCE MANAGEMENT S.A.

Signature

Administrateur

(13857/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

COUPE TIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.295.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(13858/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

E.C.O.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach.

R. C. Luxembourg B 40.215.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(13870/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

DA PIERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

—
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1996, vol. 302, fol. 73, case 1/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour DA PIERA, S.à r.l.
CABINET FIDUCIAIRE
PLETSCHETTE & MEISCH
Signature

(13864/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

DA PIERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1996, vol. 302, fol. 73, case 1/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour DA PIERA, S.à r.l.
CABINET FIDUCIAIRE
PLETSCHETTE & MEISCH
Signature

(13865/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

DA PIERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1996, vol. 302, fol. 73, case 1/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour DA PIERA, S.à r.l.
CABINET FIDUCIAIRE
PLETSCHETTE & MEISCH
Signature

(13866/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

DA PIERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1996, vol. 302, fol. 73, case 1/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour DA PIERA, S.à r.l.
CABINET FIDUCIAIRE
PLETSCHETTE & MEISCH
Signature

(13867/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

DELALUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

DELALUX FINANCE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(13868/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

DEVELOPMENT HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.044.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

Signature.

(13869/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ECO.RE.H., ECOLOGICAL RESEARCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 36.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, vol. 478, fol. 44, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

Signature.

(13871/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ECO.RE.H., ECOLOGICAL RESEARCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 36.781.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie au siège social le 15 avril 1996, a pris acte de la démission d'un administrateur, Madame Rina d'Haese, et a nommé en son remplacement, Monsieur Marc Koeune, employé privé, demeurant à Steinsel. Il terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13872/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

EGERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 29.001.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, vol. 475, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

EGERIE S.A.

Signature

(13873/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

EUROMERCANTILE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.226.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour EUROMERCANTILE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(13884/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 9.638.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE
(LUXEMBOURG) S.A.
A. Dubois
Administrateur-Délégué

(13859/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 9.638.

Constituée le 1^{er} juillet 1971 par-devant Maître Robert Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 165 du 11 novembre 1971; modifiée par actes des 7 avril 1972, 24 mai 1972, 7 mai 1982, 8 août 1986, 6 juillet 1989, 11 novembre 1989, 3 janvier 1990, 28 octobre 1992, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 115 du 8 août 1972, numéro 136 du 5 septembre 1972, numéro 184 du 31 juillet 1982, numéro 315 du 11 novembre 1986, numéro 346 du 24 novembre 1989, numéro 60 du 22 février 1990 et numéro 43 du 29 janvier 1993.

Composition du Conseil d'Administration en fonction lors de la clôture de l'exercice 1995

Président du Conseil: Monsieur Henri des Déserts, Directeur-Délégué du Crédit Commercial de France, Paris
Administrateurs: Monsieur Arnaud Dubois, Administrateur-Délégué, Luxembourg
Monsieur Pierre Jolain, Directeur à l'Administration Centrale, CCF, Paris
Monsieur Claude Le Ber, Directeur de Banque, Genève
Monsieur Guy-Hervé Coffin, Directeur de VERNET VALOR, Paris.

SITUATION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 1995 (en LUF)

	Actions souscrites	Capital souscrit	Capital libéré	Montant restant à libérer
CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE	600.000	600.000.000	575.000.000	25.000.000
CCF HOLDING (SUISSE) S.A.	400.000	400.000.000	225.000.000	175.000.000
Total	1.000.000	1.000.000.000	800.000.000	200.000.000

Luxembourg, le 15 mars 1996.

S. Sitter
Sous-Directeur

A. Dubois
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13860/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 9.638.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration, dont la réunion s'est tenue le 29 février 1996

La FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG est désignée comme Réviseur Indépendant pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait certifié sincère et conforme
A. Dubois
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13861/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 9.638.

Extrait des résolutions entérinées par le Conseil d'Administration, dont la réunion s'est tenue le 29 février 1996

Les modifications suivantes, prises par résolution circulaire du 21 décembre 1995, ont été apportées à la liste des signatures autorisées du CCF LUXEMBOURG S.A., avec effet au 1^{er} janvier 1996:

Catégorie «B»

La signature de M. Didier Le Baut est supprimée.

M. Daniel Hussin bénéficie à partir de cette date de la signature «B».

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration,
dont la réunion s'est tenue le 29 février 1996*

Les modifications suivantes ont été apportées à la liste des signatures autorisées du CCF LUXEMBOURG S.A., avec effet immédiat:

Catégorie «C»

MM. Giancarlo Cervino, Philippe Gillard et Antonio Spagnuolo bénéficient de la signature «C».

Pour extrait sincère et conforme

A. Dubois

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13862/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 9.638.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 1996

Sont réélus comme administrateurs de la Société, pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997:

- M. Henri des Déserts,
- M. Arnaud Dubois,
- M. Pierre Jolain,
- M. Claude Le Ber,
- M. Guy-Hervé Coffin.

Pour extrait certifié sincère et conforme

A. Dubois

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13863/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

GS BOND FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.252.

Faisant suite à l'assemblée générale du 5 avril 1996, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

David B. Ford,
Guillermo de la Dehesa,
Victor Halberstadt,
Klaus Luft,
Jacques Mayoux.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, avril 1996.

STATE STREET BANK

LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13874/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

GARAGE SCHROEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg-Howald, 204, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 33.370.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

Signature.

(13892/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

EKZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 36.511.

1) Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Monsieur Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;

Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Eugène Muller, décédé);

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour EKZ HOLDING S.A.
KPMG
FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13875/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

EURAM COMMERCIAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 37.835.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettemburg (Luxemburg).

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft EURAM COMMERCIAL S.A. mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, unter Sektion B Nummer 37.835 statt.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch am 14. August 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 65 vom 25. Februar 1992.

Die Versammlung steht unter dem Vorsitz von Frau Friedlinde Natterer, Bankfachwirt, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird ernannt Herr Roland Gierenz, Privatbeamter, wohnhaft in Huldigen.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Bernd Eicke, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellte die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass das gesamte Stammkapital hier in dieser Versammlung gültig vertreten ist, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren, sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste, welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt, wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Erweiterung des Geschäftszweckes.
- 2) Ernennung eines Geschäftsführers.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erweiterung des Geschäftszweckes und somit lautet Artikel 2 der Statuten wie folgt:

«**Art. 2. Geschäftszweck.** Der Gesellschaftszweck besteht im Kauf, Verkauf, Vermietung von Immobilien, deren Konzeption und Umbau, in der Abwicklung von Bau- und Parzellierungsvorhaben im weitesten Sinne wie auch darin, alle anderen Aktivitäten, industrieller, geschäftlicher und finanzieller Natur auszuführen, die diesen Gegenstand direkt oder indirekt fördern.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Zwecke das Betreiben einer Carting-Piste - indoor wie outdoor und einer Spielhalle.

Zweck der Gesellschaft ist ferner die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder demjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Die Gesellschaft kann ebenfalls die Vermittlung von Dienstleistungen im Ausland vornehmen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft anzuvertrauen an Frau Friedlinde Natterer, Bankfachwirt, wohnhaft in L-1529 Luxemburg, 32, rue Raoul Follereau.

Die Gesellschaft kann durch die alleinige Unterschrift von Frau Friedlinde Natterer verpflichtet werden.

Die Einzelzeichnungsberechtigung von Herrn Bernd Eicke bleibt weiterhin bestehen.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund der gegenwärtigen Generalversammlung anfallen, belaufen sich auf zirka fünfundzwanzigtausend Franken (25.000,-).

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. Natterer, B. Eicke, R. Gierenz, C. Doerner.

Enregistré in Esch an der Alzette, den 18. März 1996, Band 821, Blatt 46, Feld 1. – Erhalten 500 francs.

Der Einnehmer (gezeichnet): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Befragen ausgehändigt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettemburg, den 26. März 1996.

C. Doerner.

(13882/209/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

EURAM COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C Luxembourg B 37.835.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13883/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

GIS, GENERAL INFORMATION SYSTEMS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 44, rue des Bruyères.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société en commandite simple GENERAL TECHNIC, S.à r.l. & Cie, ayant son siège social à L-Howald, 44, rue des Bruyères,

ici représentée par son associée commanditée, la société GENERAL TECHNIC S.à r.l., elle-même représentée par deux de ses gérants, Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg et Monsieur Fred Eich, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bech-Kleinmacher;

2.- Madame Jeanne Berchem, sans état particulier, demeurant à Moutfort;

3.- Monsieur Robert Hochmuth, employé privé, demeurant à Vauresson (F);

4.- Monsieur Nicolas Daubenfeld, prénommé, agissant en son nom personnel.

Les comparants sub 1 à 3 ont déclaré être les seuls associés de la société à responsabilité limitée GENERAL INFORMATION SYSTEMS, en abrégé GIS, avec siège social à Howald, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 août 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 2 décembre 1987, numéro 350.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 janvier 1991, numéro 19.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Le comparant sub 2, Madame Jeanne Berchem, vend ses cent quinze (115) parts sociales au comparant sub 1, GENERAL TECHNIC, S.à r.l. & Cie, pour le prix de cent quinze mille francs luxembourgeois (115.000,- LUF).

Le comparant sub 3, Monsieur Robert Hochmuth, vend cent quatorze (114) parts sociales au comparant sub 1, GENERAL TECHNIC, S.à r.l. & Cie, pour le prix de cent quatorze mille francs luxembourgeois (114.000,- LUF).

Le comparant sub 3, Monsieur Robert Hochmuth vend une (1) part sociale au comparant sub 4, Monsieur Nicolas Daubenfeld, pour le prix de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Les prix sont payés, ce dont quittance.

Après ces cessions de parts sociales, les parts sont maintenant tenues comme suit:

1.- La société en commandite simple GENERAL TECHNIC, S.à r.l. & Cie, avec siège social à Howald . . .	2.299 parts
2.- Monsieur Nicolas Daubenfeld, ingénieur, demeurant à Luxembourg	1 part
Total:	2.300 parts

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Daubenfeld, F. Eich, J. Berchem, R. Hochmuth, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 mars 1996, vol. 398, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} avril 1996.

E. Schroeder.

(13893/228/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

GIS, GENERAL INFORMATION SYSTEMS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 44, rue des Bruyères.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 avril 1996.

E. Schroeder.

(13894/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ELECTRO ZOCK SADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.510.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(13877/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

EPS EUROPE PRODUITS SIDERURGIQUES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 63, rue de la Gare.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am fünfundzwanzigsten März.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der EPS EUROPE PRODUITS SIDERURGIQUES S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 2. Januar 1996, Nummer 1.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Armand Maquet, im Ruhestand, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Robert Langmantel, Bankkaufmann, wohnhaft in Frisingen.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Frau Heidi Matusch, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Echternach.

2.- Abänderung von Artikel vier, letzter Absatz.

- 3.- Neubestellung des Verwaltungsrates.
 4.- Ernennung eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes.
 Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-1258 Luxemburg, 32, rue J.-P. Brasseur nach L-6440 Echternach, 63, rue de la Gare zu verlegen.

Artikel eins, Absatz drei der Satzung erhält nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. Absatz 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel vier, letzter Absatz abzuändern wie folgt:

«**Art. 4. Letzter Absatz.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten entweder durch die Unterschrift des Vorsitzenden oder des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsräte vertreten und verpflichtet.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Armand Maquet als Verwaltungsratsmitglied an und erteilt ihm volle Entlastung.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Anton Schergen, Kaufmann, wohnhaft in D-Newel-Besslich.

Sein Mandat erlischt mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

Vierter Beschluss

Die Versammlung überträgt die tägliche Geschäftsführung mit Einzelzeichnungsrecht an Herrn Anton Schergen, Kaufmann, wohnhaft in D-Newel-Besslich.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Maquet, R. Langmantel, H. Matusch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 mars 1996, vol. 398, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, in dem Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 1. April 1996.

E. Schroeder.

(13880/228/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

GS INCOME FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.449.

Faisant suite à l'assemblée générale du 5 avril 1996, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

David B. Ford,
 Guillermo de la Dehesa,
 Victor Halberstadt,
 Klaus Luft,
 Jacques Mayoux.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, avril 1996.

STATE STREET BANK
 (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13898/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

EUROPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange.

R. C. Luxembourg B 39.870.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(13885/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

E.M.P.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1996, vol. 302, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 Pour E.M.P.E., S.à r.l.
 CABINET FIDUCIAIRE
 PLETSCHETTE & MEISCH
 Signature

(13878/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

E.M.P.E. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1996, vol. 302, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 Pour E.M.P.E. S.C.I.
 CABINET FIDUCIAIRE
 PLETSCHETTE & MEISCH
 Signature

(13879/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

FANTASY BAZAAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1996, vol. 302, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 Pour FANTASY BAZAAR, S.à r.l.
 CABINET FIDUCIAIRE
 PLETSCHETTE & MEISCH
 Signature

(13886/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 20.346.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 1996.

Pour FIEM S.A., Société Anonyme
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 S. Watters G. Baumann

(13888/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

EUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
 R. C. Luxembourg B 50.888.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour EUFIN S.A.
 KREDIETRUST
 Signatures

(13881/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 39.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 1996, vol. 478, fol. 61, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour FIDINT S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(13887/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

FINANCIERE SAINTE-MARIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.229.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

Signature.

(13889/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIRMA KNUEWELEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.628.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(13890/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

CAMILLE FRERES DILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.744.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(13891/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

GS EQUITY FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.751.

Faisant suite à l'assemblée générale du 5 avril 1996, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

David B. Ford,
Guillermo de la Dehesa,
Victor Halberstadt,
Klaus Luft,
Jacques Mayoux.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, avril 1996.

STATE STREET BANK
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13897/051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

GROSSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange.
R. C. Luxembourg B 21.765.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(13896/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.153.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 49, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 1996.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(13899/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

ELECTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.913.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Luxembourg le 17 avril 1996, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- Messieurs Stefano Reina, administrateur de sociétés, demeurant à I-Besnate, Luca Alessandro Albera, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano, et Mario Gabriele Albera, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano, sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
- La société DEBELUX AUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, est élue comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire.
- Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme

S. Reina

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13876/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

IFL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.055.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Luxembourg le 17 avril 1996, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- Messrs Stefano Reina, administrateur de sociétés, demeurant à I-Besnate, Luca Alessandro Albera, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano et Mario Gabriele Albera, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
- La société DEBELUX AUDIT, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg est élue comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire.
- Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme

S. Reina

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13901/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 7.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, le rapport de gestion ainsi que le rapport établi par la personne chargée du contrôle des comptes, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 1996, vol. 822, fol. 100, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(13902/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 7.533.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 26 mars 1996, que:

L'assemblée générale nomme comme nouveaux membres du Conseil d'Administration pour une période expirant à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

- M. Luigi Arcuti,
- M. Mario Ercolani,
- M. Mario Draghi,
- M. Rainer Stephano Masera,
- M. Sandro Molinari,
- M. Emilio Ottolenghi,
- M. Giovanni Grottanelli De'Santi,
- M. Vittorio Serafino,
- M. Gianni Zandano.

L'assemblée générale désigne jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires comme commissaires aux comptes:

- M. Mario Paolillo,
- M. Lucio Ariemma,
- M. Andrea Rivano.
- Est nommée réviseur indépendant:

PRICE WATERHOUSE, L-1930 Luxembourg

Son contrat expirera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 1997.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 1996, vol. 822, fol. 100, case 1.

Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(13903/208/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

LUXLITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange.

R. C. Luxembourg B 35.694.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le 22 mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUXLITE, S.à r.l., avec siège social à Roodt-sur-Syre (R. C. Luxembourg B numéro 35.694),

constituée par acte du notaire soussigné en date du 13 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 207 du 8 mai 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 333 du 7 septembre 1991.

L'assemblée se compose de:

- 1.- La société SUPERDEX INVESTMENTS LTD, avec siège social à Hongkong, Bank Center, 636, Nathan Road, ici représentée par Madame Liu Mei-Chi, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Kowloon, le 21 juillet 1994.

Une copie de cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

- 2.- Madame Liu Mei-Chi, commerçante, demeurant à Taipeh, Cheng-Kung Rd., Sec. 2.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:
 - Que le capital social est fixé à deux millions six cent mille francs (2.600.000,- Frs), représenté par deux mille six cents (2.600) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs) chacune, entièrement souscrites et libérées.
 - Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur l'ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

Les associées décident de transférer le siège social de Roodt-sur-Syre à L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange, et, par conséquence, modifient le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
 Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.
 Signé: L. Mei-Chi, J. Seckler.
 Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 1996, vol. 497, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Junglinster, le 18 avril 1996. J. Seckler.
 (13921/231/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

LUXLITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
 Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange.
 R. C. Luxembourg B 35.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Junglinster, le 18 avril 1996. J. Seckler.
 (13922/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

INTERCROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples.
 Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 27.033.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1996, vol. 478, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 (13906/019/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.

INTERCROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples.
 Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 27.033.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 1996

5. Le mandat du Réviseur d'Entreprises est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.
 6. Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.

Pour extrait certifié conforme
 CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1996, vol. 478, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
 (13907/019/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1996.
